Langues officielles-Loi

Trésor soit, à l'heure actuelle, celui qui est désigné en l'occurrence, car il chapeaute la gestion des services publics et administratifs. Selon moi, il est extrêmement important d'accorder au titulaire du poste en question ce genre de pouvoir.

Lorsque j'oeuvrais au niveau municipal, il y avait des factions au niveau provincial qui s'élevaient contre l'existence de deux langues officielles dans une province. Nous avons été en mesure de rassembler les gens de notre localité, de notre municipalité, et d'adopter un règlement tendant à déclarer la municipalité bilingue. Selon moi, cela a démontré que c'était tout à fait possible. On m'a dit alors que nous allions acculer la municipalité à la faillite, que c'était tout à fait impossible. Or, des applications très pratiques ont montré que rien ne s'y opposait.

Lorsque j'ai parcouru le pays à titre de présidente du Nouveau parti démocratique, je me suis rendu compte de plus en plus de la valeur et de l'esprit de bonne volonté des habitants de toutes les localités. Parfois, les intéressés justifiaient quelque peu le bilinguisme en affirmant qu'ils ne voudraient jamais apprendre l'autre langue, mais que pour le bien de leurs enfants, il était important de le faire ou encore, que pour le bénéfice de leurs enfants, il fallait les encourager à apprendre l'autre langue. Cependant, il s'agissait là d'arguments découlant de vieux préjugés qui étaient en train de disparaître et les gens commençaient à comprendre l'importance de faire du Canada un pays bilingue et biculturel fort.

Alors que nous parcourons le pays, n'ayons pas peur de parler ouvertement de la question. Même si nous avons des divergences d'opinions, exposons-les au grand jour et parlons de nos visions respectives du Canada. Vers quoi allons-nous nous diriger? Est-il normal qu'une personne qui parle la langue de l'un des peuples fondateurs de notre pays, que ce soit l'anglais ou le français, ne puisse se faire entendre devant un tribunal dans la langue dans laquelle elle a le plus de facilité à s'exprimer? Il ne se trouverait guère de Canadiens pour dire que cette personne ne devrait pas être entendue dans la langue officielle avec laquelle elle est à l'aise.

Quant à la langue de travail, j'estime que la Fonction publique fait bien son office en servant les Canadiens. Ce serait sottise que de prétendre que les Canadiens ne pourraient être servis qu'en français ou en anglais, l'une ou l'autre des langues officielles.

La loi que nous avons adoptée précise que ce genre de protection existera toujours; toujours le gouvernement fédéral aura la capacité de fonctionner dans les deux langues officielles, et le jour viendra où, du moins je l'espère, nous ne serons plus témoins de débats comme ceux qui ont eu lieu dans certaines localités canadiennes à l'occasion d'élections provinciales. Je suis certain que des débats semblables ont lieu lors d'élections municipales.

Aujourd'hui, nous devons déclarer que c'est volontiers que nous sommes à la Chambre des communes et que nous sommes saisis du projet de loi C-72, sachant que ledit projet de loi sera renvoyé à un comité. A mon avis, certains aspects auraient besoin d'être renforcés ou modifiés. La bonne volonté aidant, ils le seront. Nous sommes tous conscients des difficultés et des tensions qui existent dans le nord concernant la protection des langues de nos autochtones. Nous tenons à les protéger, mais par la même occasion, nous tenons également à nous assurer

que le français et l'anglais reçoivent comme de juste le traitement prioritaire. Il est intolérable que des Francophones et des Anglophones qui vivent et travaillent dans le nord ne puissent pas recevoir des services dans leur langue.

A ce moment-ci de notre histoire, il est possible d'apporter des modifications de façon que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne soient pas reconnus comme des régions bilingues, notamment en ne les reconnaissant pas comme des institutions fédérales. Les territoires auront le loisir de satisfaire aux besoins de leurs localités, besoins qui sont fort différents de ceux qui existent dans le sud. Il importe de reconnaître cette réalité.

Alors que nous nous efforçons de reconnaître le bien fondé de notre société bilingue et biculturelle, ainsi que notre évolution, nous ne devons pas perdre de vue que les premiers occupants des lieux sont ceux qui vraisemblablement éprouvent le plus de difficultés à protéger leur culture et leur langue. A mon avis, si nous pouvons faire quelque chose par le truchement de la Loi sur les tlangues officielles ou quelque autre loi, ou si nous pouvons accorder aux territoires les ressources dont ils ont besoin pour rectifier des situations qui existent depuis si longtemps, nous devrions le faire.

• (1240)

Selon moi, il ne sera pas nécessaire de modifier beacoup le projet de loi. Je pense que nous pourrons apporter les changements voulus. Je demande cependant aux députés de songer à la possibilité d'exclure le Yukon des institutions fédérales aux termes de la loi. Je ne pense pas que ce soit trop demander vu les conséquences dans l'ensemble et vu que le gouvernement du Yukon est disposé à offrir des services dans les deux langues officielles, mais qu'il essaie avant tout de répartir ses ressources pour protéger les langues autochtones. Le meilleur moment pour apporter un tel changement au projet de loi serait à l'étape de l'étude au comité et je pense que nous pourrons présenter une proposition d'amendement raisonnable à cet égard.

Je suis heureuse que le projet de loi soit à l'étude. Nous avons jusqu'ici procédé en trois étapes en ce qui concerne le bilinguisme. D'abord, il y a eu la première loi sur les langues officielles en 1969. Puis, en 1982, nous avons reconnu une fois pour toutes les droits des deux cultures et des deux langues officielles dans la Charte des droits et libertés et nous aurons bientôt une loi coriace pour protéger nos deux langues officielles. La société reconnaîtra certes que ce qui fait la force et la beauté du Canada, ce n'est pas le français ou l'anglais, mais bien le français et l'anglais. L'utilité de cette mesure deviendra de plus en plus évidente avec le temps et les législateurs et les fonctionnaires feront automatiquement le necessaire pour offrir leurs services dans les deux langues.

Chaque année depuis 1969, nous avons examiné le rapport du Commissaire aux langues officielles. Ce rapport a eu une certaine influence. C'était certes intéressant de voir quels ministères accusaient du retard et quels ministères se débrouillaient le mieux. Les fonctionnaires étaient fiers de leur ministère s'il faisait bien les choses et c'était très important. Par ailleurs, après l'adoption du projet de loi, on ne sera plus obligé de compter uniquement sur un examen ou un rapport. Il y aura encore des rapports, mais la nouvelle loi aura du muscle et permettra au commissaire aux langues officielles de formuler des recommandations et de les appliquer. C'est très important.